

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

RÉGION DE L'ADAMAOUA

DÉPARTEMENT DU DJEREM

COMMUNE DE NGAOUNDAL

SECRETARIAT GENERAL

BP. 02 NGAOUNDAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ADAMAOUA REGION

DJEREM DIVISION

NGAOUNDAL COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

PO.BOX : 02 NGAOUNDAL

DECISION MUNICIPALE N° 01/DM/CNDAL/SG/2026 DU 30 MARS 2026
PORTANT DU DAO N° 01/AONO/MO/CIPM/CNDAL/2026 DU 16/03/2026 POUR LES
TRAVAUX DE REHABILITATION DES SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES
ECOLE DANS LA LOCALITE DE LA COMMUNE DE NGAOUNDAL:

LOT 1 : QUATRE SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE DE PANGAR ;
LOT 2 : DEUX SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE GROUPE 3 DE NGAOUNDAL.

LE MAIRE (Autorité Contractante)

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère
- Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 2001/048 du 24 septembre 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le décret n° 82/455 du 20 septembre 1982 portant création de la commune Rurale de Ngaoundal ;
- Vu l'Arrêté N°000016/A/MINDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection de Monsieur MOHAMADOU SANI, Maire de la Commune de Ngaoundal et de ses Adjoints ;
- Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu la lettre circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;
- Vu la Décision N° 00000433/CAB/MINMAP/ du 18 juin 2019 portant nomination des Présidents des Commission Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communes et Communés d'Arrondissement ;
- Vu la Décision Municipale N° 03/DM/SG/CNDAL du 16 mars 2020 portant constatation de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la Commune de Ngaoundal ;
- Vu le DAO N° N° 01/AONO/MO/CIPM/CNDAL/2026 DU 16/03/2026 pour les travaux de réhabilitation des salles de classe dans certaines écoles dans la localité de la Commune de Ngaoundal.

Considérant les nécessités de service.

Decide:

Article 1er : Les projets, objet du DAO ci-dessus, sont pour compter de la date de signature de la présente décision annulés tels que indiqués dans le tableau ci-dessus :

N°	DESIGNATION	MONTANT(TTC)	DELAI	OBSERVATION
01	LOT 1 : Réhabilitation de quatre salles de classe à l'école publique de Pangar	16 000 000 FCFA	90 jours	ANNULES
02	LOT 2 : Réhabilitation de deux salles de classe à l'école publique groupe 3	8 000 000 FCFA	90 jours	

Article 2 - La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ngaoundal, le _____

LE MAIRE

(MAITRE D'OUVRAGE)

Ampliations :

ARMP/AD
MINMAP/DJ
DDMINDEVEL/DJ
AFFICHAGE
INTERESSE
DOSSIER



Aboumamadou Sami
Maire du Mairie Camerounais

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

RÉGION DE L'ADAMAOUA

DÉPARTEMENT DU DJEREM

COMMUNE DE NGAOUNDAL

SECRETARIAT GENERAL

BP. 02 NGAOUNDAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ADAMAOUA REGION

DJEREM DIVISION

NGAOUNDAL COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

PO.BOX : 02 NGAOUNDAL

COMMUNIQUE N° 01/C/CNDAL/SG/2026 du 30 mars 2026

PORTANT PUBLICATION DE L'ANNULATION DU DAO N°
01/AONO/MO/CIPM/CNDAL/2026 DU 16/03/2026 POUR LES TRAVAUX DE
REHABILITATION DES SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES ECOLE DANS LA LOCALITE
DE LA COMMUNE DE NGAOUNDAL:

LOT 1 : QUATRE SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE DE PANGAR ;
LOT 2 : DEUX SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE GROUPE 3 DE NGAOUNDAL.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGAOUNDAL (Maître d'Ouvrage)

Porte à la connaissance du public que, par décision N°01/DM/CNDAL/SG/2026,
les projets inscrits dans le DAO N° 01 ci dessus sont annulés pour le montant et le
délai suivants :

N°	DESIGNATION	MONTANT(TTC)	DELAJ	OBSERVATION
01	LOT 1 : Réhabilitation de quatre salles de classe à l'école publique de Pangar	16 000 000 FCFA	90 jours	ANNULES
02	LOT 2 : Réhabilitation de deux salles de classe à l'école publique groupe 3	8 000 000 FCFA	90 jours	

Lesdites projets seront relancés dans les brefs délais suivant les canons et les
dispositions réglementaires en la matière. /-

Ngaoundal, le _____
LE MAIRE
(MAITRE D'OUVRAGE)

Ampliations :

- ARMPIAD
- MINMAPIDJ
- DDMINDEVEL/DJ
- AFFICHAGE
- INTERESSE
- DOSSIER



Mohamedou Jami
Chevalier du Mérite Camerounais